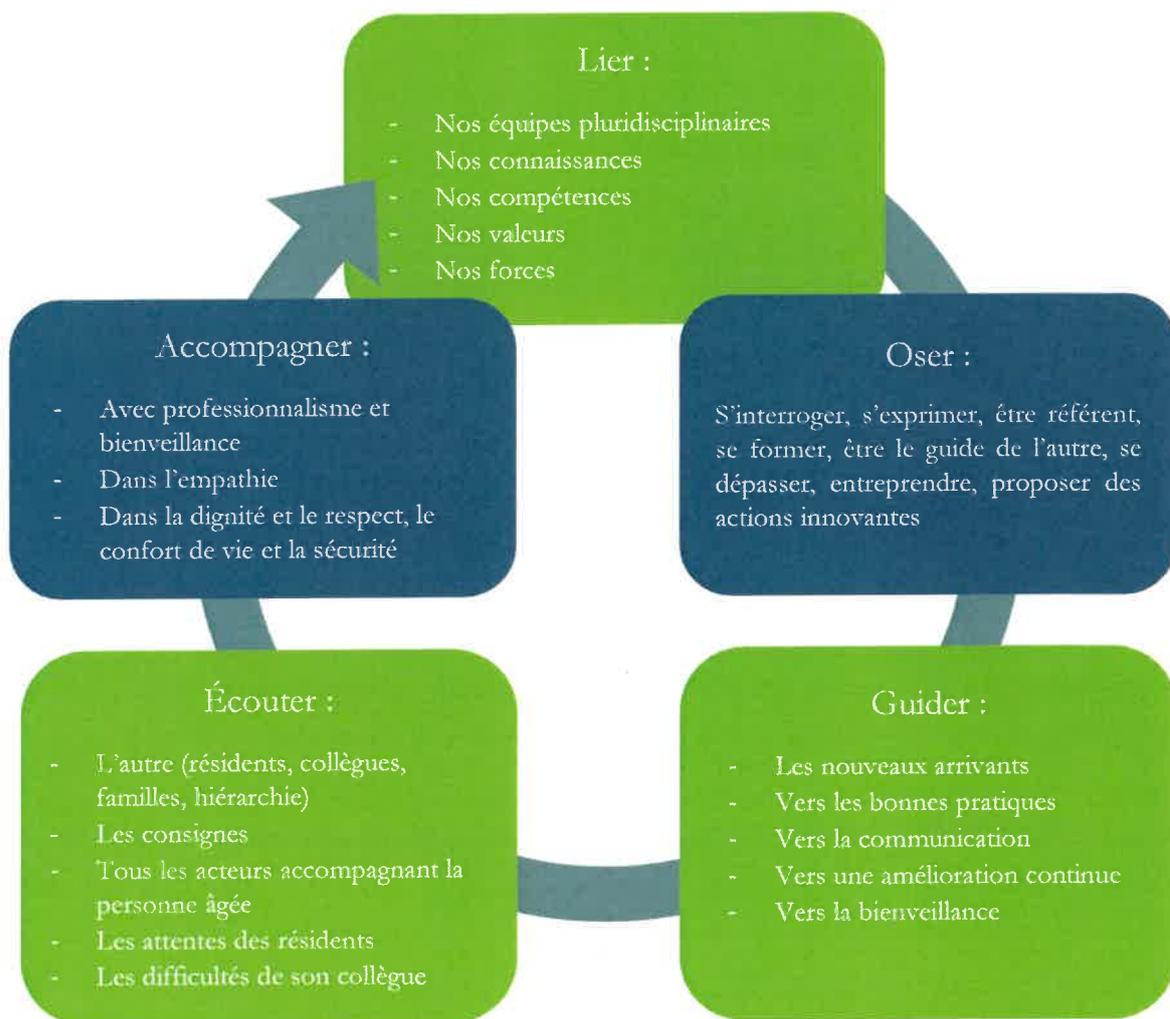


Date de mise à jour : 15 octobre 2020	CHARTRE DES BONNES RELATIONS HUMAINES	N°768/V8/LOGEA/SIEG/ ADMIN/CHARTRE DES BONNES RELATIONS HUMAINES
Rédaction : Ensemble des salariés	ENREGISTREMENT	Validation : Erik Dermit



Cette charte émane d'une réflexion des professionnels de LOGÉA autour des relations de travail entre les équipes, et a pour objectif de faire prendre conscience aux salariés de l'importance du travail ensemble, dans la bienveillance et le respect de l'autre. Les salariés des établissements ont participé à la rédaction de cette charte.

Chaque salarié de LOGÉA en prend connaissance et appose sa signature pour attester qu'il adhère à cette charte. Lier nos savoirs en Osant être acteur de sa vie professionnelle, Guider l'autre vers l'Écoute des besoins de chacun pour un Accompagnement optimal des résidents.

Date et signature : 27/02/2022